



08.10.2024

[illegible]

La CTEC.CH publie chaque année une impulsion pour les Églises et les communautés. En 2024, le 7e article de la « Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 » est au centre (l'interdiction de toute discrimination). Le document contient des idées pour une réflexion personnelle et propose des éléments liturgiques (textes bibliques, prières, chants) qui peuvent être utilisés lors d'un service divin, d'une réunion de prière ou de formation. Pour en savoir plus: <https://agck.ch/fr/droits-humains/>